

Pour une problématisation des droits du sujet dans l'aide à la jeunesse

Contribution postérieure à l'intervention de Christine Castelain-Meunier
lors du séminaire organisé le 15/10/2004 par l'asbl ATOSE

par Jean Blairon, Directeur de l'asbl RTA

Madame Castelain-Meunier recourt dans son exposé sur la parentalité à la méthode sociologique par excellence qui est le décentrement par comparaison. Pierre Bourdieu n'avait pas procédé autrement pour tenter de penser la domination masculine, en s'appuyant sur l'étude des rapports homme/femme dans la culture kabyle pour penser cette domination dans sa propre société.

Pour pouvoir expliquer de manière pertinente la place de l'enfant et la question du sujet dans la société contemporaine, il est effectivement utile de se décentrer, en analysant par exemple ce que fut la condition enfantine au moyen-âge.

LES CONDITIONS DE PERTINENCE D'UNE COMPARAISON

Si pour autant on souhaite – à juste titre – penser cette condition d'un point de vue sociologique, il convient de la lire comme une question à la fois individuelle et collective : la problématique des droits de l'enfant

comme individu est une question sociale de part en part.

On ne peut non plus poser cette question comme sociale sans effectuer la comparaison historique en tenant compte de l'évolution des formes que prend l'exercice du pouvoir dans la société.

La question de la place et du mandat social donnés à l'individu – soit la question de la forme que prennent les normes sociales dans une société donnée – doit alors être envisagée à partir de la forme que prend la domination dans cette société.

Il est probablement utile de rappeler dans ce contexte la double évolution que permet d'enregistrer l'analyse institutionnelle.

D'abord, le pouvoir ne s'exerce plus aujourd'hui par l'imposition d'un ordre (qui assigne des rôles et des places), mais par l'obligation du mouvement (1). Ensuite, la condition de domination sociale et économique d'aujourd'hui est bien l'entreprise de destruction systématique des dynamiques collectives : nous avons



pu établir que les procédés que l'institution normative utilisait, à l'époque industrielle, pour détruire la culture des usagers qui lui étaient confiés, sont aujourd'hui retournées contre les institutions qui résistent à la domination néo-libérale qui étend son emprise sur la planète. (2)

Si nous suivons de plus les suggestions d'Alain Touraine en termes d'historicité, à savoir que le modèle de développement d'une société fait à la fois l'objet d'un accord et d'un conflit entre les groupes sociaux en lutte (ainsi, dans la société industrielle, classe patronale et mouvement ouvrier sont d'accord sur l'idée de Progrès, mais s'opposent sur la définition de celui-ci, sur sa conduite, sur la production de ses conditions de possibilité et sur le partage de ses fruits), nous pouvons poser que le conflit central pour le développement de la société porte aujourd'hui sur :

- la forme que doit y prendre le mouvement (mouvement libre versus mouvement contraint);
- la conception qu'on peut se faire de l'individu (l'individu « individuel », comme le dit M. Wievorka, versus l'individu-sujet, qui construit son appartenance – et donc négocie son individualité à partir d'appartenances multiples);
- le capital central que constituent les ressources subjectives (connaissances, capital symbolique, capacités de construction et de création, etc. : la production de ses conditions de production, l'égalité des chances par rapport à cette création, etc.

Les acteurs de ce conflit encore peu structuré sont probablement, d'une part, les grands capitaines qui conduisent la mobilisation contrainte à leur avantage, les partisans du mou-

vement pur et sans obstacle, ceux qui tirent les plus grands profits de la consommation des biens subjectifs et d'autre part ceux qui luttent pour la liberté et l'authenticité culturelles, pour les protections sociales et collectives, pour l'accessibilité effective à l'expérience de Sujet, pour une redistribution plus équitable en ce qui concerne la production des conditions mêmes de toute production, soit les ressources subjectives.

Ce rappel permet de se demander si la question des droits du Sujet-enfant aujourd'hui ne sont pas en régression à travers leur ultra-promotion même, si nous n'assistons pas, mutatis mutandis, à un retour paradoxal à la domination extrême subie par l'enfant au Moyen-Age (à son inexistence en tant que sujet).

Ainsi, si la place de l'enfant est à coup sûr incertaine aujourd'hui (« flottante »), alors qu'elle était claire au Moyen-Age, ne peut-on lire les deux situations comme la marque d'une même domination forte par rapport au pouvoir, celui qui s'exerce par la mise en flottaison aujourd'hui, celui qui imposait la reproduction de l'ordre social hier ? Stratégies de reproduction dans les deux cas, puisqu'aujourd'hui la reproduction sociale s'exerce par rapport à la place que l'on possède ou peut conquérir par rapport au mouvement généralisé.

On peut ensuite se demander si la place assignée est libre ou non, porteuse d'authenticité ou pas.

Déterminisme de la lignée et obligation d'être prématurément le petit stratège de sa propre existence (via le comportement scolaire par exemple, vécu comme un objet de stratégie de placement par tant de parents) constituent deux atteintes opposées mais homologues à la liberté.



De la même façon, l'obligation d'être un petit adulte hier ne s'est-elle pas transformée en obligation, d'une part, d'épouser trop précocement le statut de consommateur rationnel (il suffit de se rappeler les violences entre enfants pour insuffisance dans le rôle de consommateur, par rapport aux vêtements par exemple, pour s'en convaincre – mandat social) et en obligation, d'autre part, de porter en tant qu'enfant la question de la parentalité et de l'identité familiale ?

Enfin, il est clair que de nombreuses conquêtes de droits sociaux et culturels ont été conquis pour octroyer à l'enfant une individualité qu'il ne possédait pas au Moyen-Age. On peut toutefois se demander si cette individualité n'est pas aujourd'hui menacée par des stratégies d'individualisation intégriste (réduction sociale au rôle de consommateur et manipulation culturelle pour que chacun se conduise comme un petit entrepreneur de son existence). La promotion tous azimuts du thème confus de l'acteur fait selon nous partie de cette manipulation intégriste et elle est au moins aussi redoutable que la négation de l'individualité opérée par des cultures qui donnent tout pouvoir à la loi du groupe pour la définition des trajectoires des individus qui en font partie (mariage arrangé par exemple).

LA DOMINATION DANS ET PAR LES INSTITUTIONS

Il est clair que cette lutte traverse les institutions, notamment les écoles et les services d'aide à la jeunesse.

Il conviendrait par exemple d'étudier de près comment se construit la participation de l'enfant à l'accord pris par exemple chez le conseiller de l'aide à la jeunesse, comment s'exerce l'obligation qui est faite aux enfants en dif-

ficulté de développer un projet personnel pour mériter une aide, comment se déploient les stratégies de défaussement de l'autorité scolaire qui invite l'enfant à intérioriser la contrainte pour l'exercer « de lui-même contre lui-même, spontanément et avec entrain », en faisant de l'adulte un « accompagnateur » soi-disant hors-pouvoir et d'ailleurs hors-institution, etc.

L'exposé de Madame Meunier permet donc aux institutions d'aide et d'éducation d'explorer comment la question de la domination sociale et culturelle traverse la promotion même des droits de l'enfant et la problématique du sujet.

Peut-être pourraient-elles évaluer collectivement leurs pratiques autour des quelques questions suivantes :

- le lien entre la « place flottante » de l'enfant et l'obligation du mouvement permanent ;
- les formes nouvelles de « parentalisation » de l'enfant, qui constituent souvent des stratégies paradoxales de reproduction sociale et une stratégie de pouvoir inéquitable;
- la question de l'authenticité du statut d'« acteur », souvent programmé et construit comme un apprentissage involontairement parodique du rôle d'entrepreneur de son existence : la domination culturelle accorde en effet toute la légitimité au statut de « stratège », en le présentant comme le produit de sa seule volonté et en masquant, dans sa réussite, le poids des capitaux dont il dispose, souvent par héritage d'ailleurs; la bonne volonté des professionnels et leur propension à instituer tout un chacun comme un acteur des pratiques professionnelles déployées à son intention sont malheureusement à analyser sans complaisance.



Quelques « analyseurs » utiles pour traiter ces questions pourraient être par exemple :

- les « doubles contraintes » utilisées qui touchent à la participation des jeunes;
- les stratégies de défaussement sur l'enfant dans l'exercice de la contrainte;
- les voies de découplage de la question individuelle et de la question collective;
- les modes d'obtention de la standardisation culturelle (promotion irraisonnée du projet, du contrat, etc.).

C'est au prix d'une telle analyse que les institutions d'aide pourront devenir effective-

ment des institutions du sujet, s'opposant à la régression des droits individuels, à leur détournement éhonté, à l'inégalité de leur répartition, à l'entreprise de destruction systématique des dynamiques collectives, alors qu'elles constituent un apport central pour la construction authentique d'une identité un tant soit peu libre et créatrice. En étant à la hauteur d'un tel enjeu, peut-être les institutions d'aide pourront-elles aussi mieux identifier la nature de leur participation au développement de la société tout entière.

NOTES

- ¹ Jean Blairon & Emile Servais, *L'institution recomposée*, Tome 1 : Petites luttes entre amis, Editions Luc Pire, Bruxelles, 2000.
- ² Jean Blairon, Jacqueline Fastrès, Emile Servais et Evelyne Vanhée, *L'institution recomposée*, Tome 2 : L'institution totale virtuelle, Editions Luc Pire, Bruxelles, 2001.